REPUBLIQUE FRANCAISE

D EPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC

Séance du 9 juin 2023

L'an deux mil vingt trois et le neuf juin

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

 $\underline{Pr\acute{e}sents}$: Mrs CHAMAYOU P., CHABIDON D., GARRABOS F., V., MIGNE J., ROCHER P., FOURY D., Mmes VIDAL F., ROY S., BRUNETON M., BONCOMPAIN

C., VEROT V.

Absents: Mrs ARNAUD A., MICHEL A.

<u>Pouvoir</u>: Mme MARTEL Dominique donne pouvoir à Mme ROY Sylviane

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération a la compétence en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

La Communauté d'Agglomération a procédé au renouvellement du réseau d'eau pluviale sur le secteur de la zone de l'Aérodrome. Un fonds de concours est demandé à la Commune de Chaspuzac afin de participer à hauteur du 50 % au financement de l'équipement supporté par la Communauté d'Agglomération. Le montant prévisionnel retenu pour les travaux est de 34 000,00 euros, le fonds de concours est estimé à 17 000,00 euros.

Une convention relative au versement de ce fonds de concours par la Commune de Chaspuzac à la Communauté d'Agglomération est proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

approuve la convention proposée relative au versement d'un fonds de concours par la Commune de Chaspuzac à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay pour un montant retenu de 17 000,00 euros de travaux

autorise Monsieur CHAMAYOU Patrice, Adjoint au Maire à signer la convention

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 9 juin 2023 Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE, Michel JOUBERT

Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	12	1	2

Nombre de membres

Date de la convocation
05 juin 2023

N° 09062023005 FONDS DE CONCOURS GEPU VERSEE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY

Vote

VOIC			
Exprimés	13		
Pour	13		
Contre	0		
Abstention	0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 13 juin 2023

et publication ou notification

du 13 juin 2023

AR Prefecture

043-214300626-20230609-09062023005-DE

Reçu le 13/06/2023